

## AVIS DE CORRECTION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante lors d'une séance du conseil qui se tiendra le **16 janvier 2012**, à 19 heures 30, à la mairie de Beloeil, située au 777, rue Laurier.

### RUE PAUL-PERREAU – LOT 174-20 - ZONE H-626

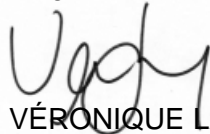
#### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande consiste à ce que soit autorisé, sur le site visé, l'aménagement de deux cases de stationnement sans allée de circulation, alors que les dispositions des articles 7.9.1.5 et 7.9.6.1 du *règlement de zonage* prévoient que les manœuvres des véhicules ne peuvent se faire dans la rue et que les cases de stationnement doivent être pourvues d'une allée de circulation d'une largeur de 7 mètres.

Tout intéressé peut donc se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 16 janvier 2012.

Donné à Beloeil, ce 31 décembre 2011.

La greffière,



VÉRONIQUE LANDRY, avocate.